

Domaine Public

963

DP

J.A. 1000 Lausanne 1 14 septembre 1989
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

La bourgeoisie qui a peur de la mainmorte

L'arrêté fédéral qui, pour lutter contre la spéculation foncière, propose de limiter les investissements en immeubles des caisses de pensions, est à la fois infondé et trompeur.

Infondé parce que personne n'a pu prouver que les caisses aient commis des achats spéculatifs. Certes elles achètent au prix du marché, où personne ne fait de cadeau à personne. Mais deux garde-fous les empêchent de tomber dans la spéculation. Elles doivent faire des placements qui assurent un rendement en rapport avec leurs taux techniques (4 ou 4 1/2%); cette exigence laisse peu de place pour les aventures. Mais surtout, elles achètent et ne revendent pas; elles espèrent certes une valorisation de leurs placements, mais elle ne prélève aucun bénéfice spéculatif. Elles conduisent une politique des loyers raisonnables. Toute enquête auprès de leurs locataires le démontrerait aisément.

Arrêté trompeur. La limitation des placements immobiliers à 25% (au lieu de 50%) semble anodine, puisque dans leur ensemble les investissements des caisses tournent aujourd'hui autour de 17%. Mais l'arrêté exige que désormais les immeubles soient comptabilisés pour leur valeur réelle et non pas pour leur valeur d'achat ou leur valeur après amortissement. Avec une telle règle la limitation serait vite draconienne, même sans achats nouveaux, au point d'imposer des reventes, c'est-à-dire des remises dans le circuit spéculatif d'immeubles qui y avaient été soustraits. Compte tenu des pratiques comptables actuelles des banques, des SA et des SI, cette règle imposée aux seules caisses de pensions est discriminatoire jusqu'à l'arbitraire.

Des commentateurs de tous bords ont souligné que le Conseil fédéral se trompait de cible. Mais alors pourquoi?

En fait, la bourgeoisie (ce terme au sens de classe sociale, celle qui, par exemple, a pris le pouvoir sous la Révolution française) s'est affirmée contre l'accaparement des terres, résultant notamment du caractère inaliénable des biens détenus par l'Eglise

(hospices, couvents). La bourgeoisie a voulu établir un marché des terres large contre la mainmorte qui le limitait.

Si l'on veut étudier cette critique de la mainmorte en dépassant l'anticléricalisme du XVIII^e, pour toucher la pensée économique bourgeoise, il faut se référer, dans l'*Encyclopédie* de Diderot, à l'article de Turgot sur les «Fondations». Malgré leur but noble comme celui de subvenir aux besoins des pauvres, explique-t-il, leur efficacité s'émousse avec le temps parce qu'elles ne sont pas soumises aux lois du marché, parce qu'elles bloquent aussi la libre disposition des terres.

La pensée bourgeoise profonde ne s'est jamais départie de cette conviction doctrinale. Les inspirateurs du Conseil fédéral ne reprochent pas aux caisses de pensions de spéculer, ils lui font grief de ne pas revendre, c'est-à-dire d'être coupables de mainmorte. Le Message le dit expressément et clairement: «*En règle générale, les investisseurs institutionnels apparaissent sur le marché foncier en qualité d'acheteurs; ils ne sont vendeurs qu'exceptionnellement. Le placement de leurs capitaux concerne moins la spéculation à court terme qu'il ne contribue, en raison de la personne des investisseurs, à engendrer des modifications de la structure de la propriété — transfert des particuliers à des personnes morales avec "collectivisation" de la propriété foncière.*» (Message du 16 août, p. 23).

Les termes du choix sont clairement posés.

Mais le prétexte de lutter de manière urgente contre la spéculation est un peu gros quand il s'agit de mesures à long terme et de tout autres arrière-pensées. D'abord ne pas se laisser prendre.

Il ne faut pas oublier de surcroît que la gestion des caisses de pension est paritaire de par la loi, même si, en pratique, ce n'est pas encore le cas. Mais l'outil est, légalement, dans la main de l'ensemble des salariés; il leur permettrait de soustraire de manière durable, moderne mainmorte, le sol au marché qui, en ce domaine, a épuisé son efficience.

AG

La grande misère

(jd) Les partis politiques n'ont pas bonne presse: manque de profil, généreux en promesses mais avarés de réalisations, soucieux avant tout de se répartir les dépouilles du pouvoir, rampes de lancement pour ambitieux; on connaît les jugements aussi sommaires que catégoriques que distille une partie de l'opinion publique. La proportion des citoyens qui reconnaissent une sympathie pour l'un ou l'autre d'entre eux diminue régulièrement. Un phénomène qui n'est pas sans influencer la participation électorale.

Pourtant, qu'on les apprécie ou qu'on s'en méfie, les partis politiques restent des organisations indispensables au fonctionnement de la démocratie. Des élections au système proportionnel, telles que nous les connaissons, sont impensables sans eux; et pour articuler et synthétiser les attentes de la population dans des projets durables et globaux, on n'a pas encore trouvé mieux que les partis politiques.

Enfants des droits populaires

Ignorés par la Constitution fédérale — alors que les constitutions du Jura, d'Argovie, de Bâle-Campagne et de Soleure les reconnaissent explicitement — évoqués par la bande dans la législation, les partis ont fort à faire pour défendre leur place au soleil de la vie politique. Enfants des droits populaires — contrairement aux grands partis des démocraties européennes qui sont nés des groupes parlementaires et de comités électoraux — ils sont maintenant menacés par eux: par le biais de l'initiative et du référendum, les organisations d'intérêt et les comités ad hoc leur font une concurrence sauvage. Face aux associations économiques centralisées, ils disposent d'une structure nationale faible qui doit composer avec des intérêts et des sensibilités solidement enracinés dans la réalité cantonale. Enfin la culture politique helvétique, qui favorise la recherche du consensus et les solutions de compromis, rend singulièrement difficile l'expression

d'un profil net: les partis ont peine à donner d'eux-mêmes une image tranchée.

Sous l'angle financier, la situation des partis politiques n'est guère meilleure. Face aux organisations d'intérêt, ils disposent de moyens restreints: les trois grands partis annoncent un budget annuel de 1,1 à 1,5 million de francs, les dépenses électorales n'étant pas comprises dans ces chiffres (environ 13 millions pour les élections nationales de 1987 et pour l'ensemble des partis, soit un coût par siège de 65'000 francs). L'analyse de ces budgets révèle une forte dépendance à l'égard des donateurs: 85% du budget pour le parti radical, 66% pour les démocrates-chrétiens, 20% pour les démocrates du centre, alors qu'à l'inverse les cotisations des membres représentent 89% du budget socialiste (estimation résultant d'une enquête du *Tages-Anzeiger* effectuée en 1984).

La question d'une aide de la Confédération aux partis est débattue depuis une vingtaine d'années. Faute d'un soutien suffisant, l'idée de la reconnaissance constitutionnelle des formations politiques a été abandonnée en 1973. Mais depuis 1970, les cantons ont l'obligation d'imprimer et de distribuer à leurs frais les listes électorales pour le Conseil national. Par ailleurs les partis bénéficient d'un tarif postal réduit pour les imprimeries.

més. Enfin depuis une quinzaine d'années, la Confédération alloue une indemnité aux groupes parlementaires — actuellement un montant de base de 20'000 francs et un supplément de 3600 francs par député — et met à leur disposition locaux et équipements administratifs.

Eviter de défavoriser les formations nouvelles

Finalement le Conseil national a demandé en 1984 au Conseil fédéral un rapport complet des mesures réalisables sans toucher à la Constitution, une démarche prudente qui devrait éviter un camouflet populaire.

Le gouvernement s'est fort bien acquitté de sa tâche dans un document exhaustif transmis aux Chambres à fin 1988. Il reconnaît l'affaiblissement des partis et le rôle prédominant des organisations d'intérêt dans la formation de la volonté politique et donc la nécessité d'un soutien public. Mais simultanément il se refuse à fausser, par son intervention, l'évolution des rapports de force politique, par exemple en favorisant financièrement les partis en place au détriment des formations nouvelles.

La parole est maintenant au parlement. Les députés vont probablement se mettre d'accord sur un doublement des indemnités aux fractions — ce qui représenterait une dépense de 2 millions (voir encadré). Reste un large éventail de mesures qui constituent une aide indirecte: réductions tarifaires ou même gratuité des taxes postales et de télécommunica-

Ce que touchent les groupes

Les groupes parlementaires représentés à l'Assemblée fédérale touchent actuellement de la Confédération, pour financer leur secrétariat, une somme de base de 20'000 francs ainsi qu'une allocation de 3600 francs par député. La commission du Conseil national qui discute du rapport du Conseil fédéral sur le financement des partis a décidé de proposer d'augmenter ces chiffres à 50'000, respectivement 7000 francs.

Voici la situation actuelle et future, si la proposition de la commission est adoptée par le plénum, du financement des groupes parlementaires:

Groupe	Nombre de députés	Situation actuelle	Situation future
PRD	65	254'000.-	505'000.-
PDC	61	239'600.-	477'000.-
PS	47	189'200.-	379'000.-
UDC	29	124'400.-	253'000.-
AdI/PEP	13	66'800.-	141'000.-
PLS	12	63'200.-	134'000.-
Verts	9	52'400.-	113'000.-
		989'600.-	2'002'000.-

La fin de Clochemerle?

(jd) Victime de sa prospérité, Genève connaît un débat politique qui, pour tourner parfois autour de problèmes fondamentaux, n'en est pas moins marqué par l'irrésolution et les querelles de clocher. Faute d'une urgence mobilisatrice et grâce à des ressources qui paraissent inépuisables, chacun y va de sa «danseuse» tout en cherchant à faire trébucher celle d'autrui. Les choses pourraient toutefois changer, si l'on en croit l'évolution récente de deux dossiers: l'affectation du Palais Wilson et la traversée de la rade.

Le Palais Wilson est une construction prestigieuse (à défaut d'être véritablement belle ou remarquable) à l'entrée de Genève, face au quai de la rive droite. D'abord palace, puis théâtre de négociations internationales, il n'était plus, jusqu'à l'incendie qui l'a endommagé il y a trois ans, qu'un «drop in» hétéroclite

tion, facilités administratives (par ex. raccordement des secrétariats de partis aux banques de données du parlement), exonération fiscale des partis, déduction fiscale sur les contributions versées aux partis. Au vu de la structure fédérale de ceux-ci, il ne faut pas négliger le rôle des cantons et des communes; à lire l'inventaire des mesures cantonales en vigueur, il y a encore une marge importante pour un soutien accru.

Entre le trop et le trop peu

Le droit constitutionnel actuel interdit le subventionnement direct des partis. Quelles que soient les difficultés que ces derniers rencontrent aujourd'hui, nous pensons que cette interdiction doit être maintenue. Trop dépendants de la manne publique, ils risquent d'être perçus comme des organes de l'Etat et leur crédibilité n'en serait en rien renforcée. Entre la pure reconnaissance juridique à caractère plus symbolique qu'efficace et une aide financière substantielle qui risquerait de conduire plus à la bureaucratization qu'à la régénération des partis politiques, il y a place pour des mesures ponctuelles et subsidiaires. ■

pour activités culturelles ou sociales diverses et subventionnées par la Ville de Genève. Démolition, rénovation, pour quel usage? Le cercle vicieux de l'inertie était engagé.

Au printemps, un projet concret émerge sous le nom de Centre Président Wilson; un promoteur privé se propose de reprendre le Palais en droit de superficie pour le rénover et constituer, avec l'hôtel Président voisin (déjà en droit de superficie), une sorte de «business center»: bureaux dans l'actuel hôtel, hôtel dans le Palais et centre de congrès en sous-sol. Un projet auquel s'est identifié le conseiller administratif responsable des finances, Claude Haegi, par ailleurs candidat libéral au Conseil d'Etat cet automne.

Devant l'opposition de la gauche et des écologistes à cette «Genève du fric», le dossier aurait dû en toute logique capoter. Tel n'a pas été le cas, grâce à l'esprit de négociation dont ont fait preuve Claude Haegi et les écologistes. Aujourd'hui, les conditions obtenues du promoteur sont plus favorables et le périmètre considéré est élargi pour en multiplier les séductions: couverture du quai, pour donner au quartier des Pâquis un accès direct au lac; réalisation, sur la parcelle, du musée d'ethnographie après organisation d'un concours international (ce qui met judicieusement fin à un autre serpent de mer prometteur); équipements socio-culturels; ouverture à des besoins universitaires.

Ainsi amélioré, le projet constitue la base d'un consensus que seul un réflexe d'enfants gâtés qui en veulent toujours plus (perceptible parmi les associations du quartier des Pâquis) et des jalousies personnelles peuvent tenter de faire

échouer. Après quelques flottements, la gauche est revenue à une opposition complète encouragée par le conseiller d'Etat Christian Grobet; mais le refus idéologique du droit de superficie paraît creux en l'absence de toute alternative, et semble davantage motivé par le désir de faire un croc-en-jambe à Haegi. Les socialistes ont en tout cas perdu là une chance de donner quelque crédibilité à leur conseillère administrative Jacqueline Burnand, responsable des constructions et qui, à ce titre, aurait été toute désignée pour apporter une pierre conséquent à l'ouvrage commun. Plus grave, ils minent, par l'annonce d'un référendum dérisoire, le référendum autrement plus fondamental que le PS cantonal veut lancer sur le déclassement en zone à bâtir de terrains industriels à Sécheron: qui fera la différence?

La recherche d'un consensus qui dépasse les contradictions, c'est aussi le résultat des premières études sur la traversée de la rade voulue par les Genevois. Là où l'on ne voyait qu'opposition entre infrastructures pour les transports publics et les transports privés, ou entre la poursuite du tout-à-la-voiture et la réduction du trafic nécessitée par la lutte contre la pollution de l'air et le bruit, Philippe Bovy, professeur à l'EPFL, propose une tout autre lecture possible: celle d'un grand dessein cohérent où la traversée de la rade s'insérerait dans une politique exigeante de réorganisation des déplacements, par substitution et non par addition.

De telles démarches paraissent bien reçues dans l'opinion et dans la presse. Reste à la classe politique à abandonner l'habitude des batailles de chiffonniers, des jeux à qui-perd-gagne. On verra très prochainement si ce message passe avec l'accueil que la droite réservera au projet d'une nouvelle ligne de tram urbaine, qui va exactement dans le sens préconisé par le professeur Bovy. ■

Jeunes à l'œil

(red) «Les jeunes jusqu'à 20 ans révolus, qui sont citoyens suisses ou disposent d'une autorisation de séjour ou d'établissement, sont transportés gratuitement par les CFF et les cars postaux.» C'est le texte, encore provisoire, d'une initiative fédérale que va

lancer le nouveau magazine gratuit alémanique pour les jeunes *Yeah*. D'après les initiants, l'application de cette mesure reviendrait à environ 100 millions de francs par année. Quant aux CFF, ils rappellent que les jeunes jusqu'à 16 ans voyagent déjà gratuitement (et à demi-tarif jusqu'à 25 ans) lorsqu'ils sont accompagnés d'un de leurs parents.

(fb) Le système actuel de l'assurance-maladie est ainsi fait qu'il n'incite aucun des partenaires — hôpitaux, médecins, caisses, assurés — à un comportement économique. C'est l'une des raisons de la croissance constante du coût de la santé.

Parmi les principes fixés par le Conseil fédéral pour la refonte complète de l'assurance-maladie (DP 961) figure la prise en considération du modèle de la caisse de santé, une idée née et appliquée aux Etats-Unis. La caisse de santé assure les mêmes prestations qu'une assurance classique. Mais l'assuré n'a pas le libre choix de son médecin: il est pris en charge par un groupe médical qui comprend plusieurs médecins et du personnel infirmier; en cas de besoin le patient est envoyé chez un spécialiste ou à l'hôpital. Le groupe est responsable de la totalité du traitement des patients et des coûts qui en résultent et travaille dans le cadre d'un budget. Ce personnel soignant touche un salaire fixe et une participation au bénéfice éventuel.

CAISSES DE SANTÉ

Inverser la logique

Dans le système actuel, le médecin est rémunéré en fonction de ses prestations; il est donc économiquement intéressé à la maladie de ses patients. La caisse de santé inverse cette logique: le personnel soignant est incité à ne pas multiplier les actes. C'est donc la santé et non la maladie qui doit motiver le groupe médical. On estime que les primes, dans ce système, sont inférieures de 10 à 15% par rapport à celles des assurances-maladie et la franchise comme la participation de l'assuré au coût du traitement sont supprimées. La première caisse de santé helvétique démarrera le 1^{er} janvier 1990 à Zurich. L'expérience est patronnée par la Communauté d'intérêt pour des modèles alternatifs d'assurance-maladie (Igak) qui regroupe une dizaine de mutuelles. L'adhésion à cette nouvelle caisse est offerte sans condition aux membres de ces mutuelles. Il faut compter 3500 à 5000 membres pour un fonctionnement normal. L'Igak envisage la création d'une caisse semblable à Bâle au cours de l'année prochaine et des projets existent pour la Suisse centrale, le Tessin et la Suisse romande. ■

SYNDICATS

Négociations d'automne

Nous vous proposons deux articles pour illustrer le climat dans lequel les traditionnelles négociations salariales d'automne se déroulent. Si nous voyons dans le premier texte que les chiffres devraient imposer la générosité à l'égard des salariés, nous constatons dans le second qu'un franc peut ne pas avoir la même valeur selon qu'il se trouve dans la poche de l'un ou de l'autre.

Le langage des chiffres

(jd) Avec l'automne vient le temps des négociations salariales. Déjà les préparatifs vont bon train. Au milieu de l'été le syndicat chrétien de la métallurgie a annoncé la couleur: des augmentations réelles pour tous et, si les entreprises rechignent, que les salariés n'hésitent pas à exiger individuellement des améliorations. Une conception peu syndicale de la solidarité.

Du côté patronal, on fourbit aussi ses armes. Le président de l'Association des constructeurs de machines vient de mettre en garde contre l'affaiblissement de la place industrielle helvétique qui doit supporter des coûts salariaux élevés. Chez les employeurs, l'indexation automatique des salaires au renchérissement est perçue comme une contrainte à laquelle on préfère des adaptations individuelles modulées selon les prestations des employés.

Les chiffres parlent un langage clair. La Suisse connaît sa septième année de vaches grasses. Les entreprises enregistrent des profits confortables: +15% en 1988 et au moins autant pour cette année. Entre 1985 et 1988 le produit inté-

rieur brut a progressé de 12,2%; durant cette période les salaires réels n'ont augmenté que de 5,6%. La productivité aussi se porte bien; mais selon l'institut de recherche conjoncturelle du Polytechnicum de Zurich, les salaires ont pris un retard de près de 10% depuis 1982.

Face à cette situation, des revendications salariales substantielles paraissent justifiées. Une attitude rigide des organisations patronales conduira une partie des salariés à revendiquer chacun pour soi ou, profitant d'un marché du travail asséché, à trouver un employeur plus compréhensif. Si, dans une situation aussi favorable, les syndicats n'obtiennent pas des résultats significatifs, ils perdront en crédibilité. Est-ce cela que visent les organisations patronales, et, à terme, y ont-elles intérêt?

C'est jamais le bon moment

(ag) La conjoncture économique est cyclique. Elle procède par accélération et freinage. La difficulté pour les experts et les responsables politiques est de déterminer l'amplitude du cycle. La

Salaires et pouvoir d'achat

Augmentation en % des	1984	1985	1986	1987	1988
salaires en termes nominaux ¹	1,9	3,0	3,2	2,4	3*
prix à la consommation	2,9	3,4	0,8	1,4	1,9

*estimation

¹D'après les salaires du personnel d'exploitation, victimes d'accident (source: *La Vie économique*)

haute conjoncture actuelle, malgré le krach boursier ou à cause des vigoureuses mesures de relance qu'il a provoquées, est exceptionnellement longue: de 1983 à aujourd'hui.

Cette évolution cyclique est défavorable aux revendications salariales. Elles interviennent ou trop tôt ou trop tard.

Le cycle suisse

La reprise, après la récession 81-82, n'a été bénéfique aux salariés qu'avec un décalage de trois ans. La comparaison n'est pas faite en fonction du cash flow des entreprises, mais de l'augmentation du coût de la vie (voir tableau).

L'enquête générale de l'OFIAMT sur l'évolution des salaires révèle, avec quelques nuances, la même tendance. Les gains réels ne se sont véritablement affirmés que depuis 1986, notamment grâce à une baisse sensible du prix à la consommation.

En 1989, la situation sera nouvelle. Une fois connu l'indice des prix de novembre, l'augmentation se rapprochera de 4%. Les améliorations de salaire réel, justifiées par un nécessaire rattrapage, se heurteront donc à des arguments conjoncturels. Même le modeste 2% avancé par le syndicat FTMH pour la métallurgie ou FCTA pour la chimie se heurtera à de fortes résistances, au nom de la lutte contre l'inflation.

Les revendications interviennent donc ou bien trop tôt, car il faut que les industries aient la capacité de réinvestir (croissance en biens d'équipement supérieure à 15% au début du cycle 84-85) ou bien trop tard quand l'inflation est là.

Position syndicale

Si l'on se réfère aux expériences antérieures, la Banque nationale va prêcher la retenue, et elle sera relayée par le secteur bancaire.

Toutefois, la marge de manœuvre patronale sera, dans un premier temps, rendue étroite par la tension du marché du travail: le taux de chômage est exceptionnellement bas. La conséquence sera certainement une individualisation accentuée des salaires, en jouant non seulement sur les augmentations réelles, mais aussi sur la compensation du renchérissement qui ne sera pas accordée de manière égale à tous, selon l'exemple, fâcheux, donné par Migros.

Les syndicats ne peuvent, en aucun cas, lâcher la compensation du renchérissement. La contester est une rupture de la bonne foi, c'est-à-dire une remise en cause sans justification des conditions antérieures. L'inégalité de traitement de surcroît serait flagrante puisque, dans le secteur public, la compensation a une base légale. Enfin, la non-compensation pour les catégories les plus faibles accentuerait le glissement vers une société à deux vitesses.

L'épargne négociée

Il existe des techniques qui permettent aux revendications salariales de ne pas buter sur le trop tôt, trop tard.

En période de reprise, favorisée et partiellement financée par la politique sala-

riale, les salariés devraient recevoir des titres (actions, bons de participation) correspondant à l'enrichissement réel de l'entreprise qui a investi, dont ne profitent que les seuls actionnaires.

En période d'inflation, une fois la compensation du renchérissement et une amélioration réelle accordée, l'entreprise pourrait offrir des certificats acquis auprès d'un fonds syndical de placement. Seule restriction, ils ne seraient pas négociables pendant deux ou trois ans. L'effet serait concordant avec le cycle conjoncturel: épargne forcée aux effets anti-inflationnistes en période de trop forte conjoncture, relance au moment où l'épargne peut réalimenter la consommation. Le second souffle syndical et sa capacité d'élargir sa sphère d'influence passent entre autres par la maîtrise de telles techniques. ■

COURRIER

Les perdants de la spéculation

Jean-Christian Lambelet (DP 961) présente l'argument théorique selon lequel la spéculation stabilise les prix et l'activité économique. Il est bon de confronter ce genre d'argument à la réalité actuelle.

Chaque jour, 150 milliards de dollars s'échangent sur les marchés des devises du monde, tandis que la valeur des marchandises échangées en commerce international ne dépasse guère les 10 milliards de dollars. Autrement dit, sur 15 dollars qui changent de mains sur le marché des devises, un seul sert à payer des marchandises.

Le volume des transactions sur le marché du café, pour prendre un exemple parmi les produits de base, est au moins six fois plus important que la quantité de café qui passe effectivement d'un producteur à un consommateur. Le prix du café n'est pas déterminé par la quantité qu'offrent les producteurs et que demandent les consommateurs; il est fixé par les spéculateurs qui font les 6/7^e du marché. D'ailleurs, les bourses de marchandises sont de plus en plus considérées comme un marché financier et non comme un instrument du commerce des produits de base. Ainsi, par exemple, les bourses de marchandises de Paris ac-

cueillent désormais, en plus du petit nombre traditionnel de maisons de commerce, des membres du «Marché à terme des instruments financiers».

Si l'on traite certaines opérations immobilières de spéculatives, c'est que le prix atteint un niveau que les loyers ne peuvent plus rentabiliser. Le propriétaire le paie parce qu'il espère trouver un nouvel acheteur qui lui en donnera encore plus. Le prix de l'objet ne dépend plus des services qu'il rend mais d'espoirs spéculatifs.

De toute évidence, la spéculation prend le pas sur la production de biens et de services utiles au public qu'elle est censée servir d'après les arguments de M. Lambelet. En 1988, Jacobs-Suchard a dégagé de la production de produits alimentaires un bénéfice d'environ 300 millions de francs, mais elle a réussi un bénéfice encore plus important (458 millions de francs) grâce à sa spéculation sur les actions de la société Rowntree.

J.-M. Keynes, le plus grand économiste de l'entre-deux guerres, dit en 1936 déjà: «*Les spéculateurs ne font peut-être pas de mal comme bulle sur un courant soutenu d'entreprise. Mais la situation est grave quand l'entreprise devient bulle sur un tourbillon de spéculation. Lorsque l'équipement d'un pays devient sous-produit des activités d'un casino, le travail risque d'être mal fait.*»

Edouard Dommen
Bellevue

Les crétins se déchaînent

Mon père, de précieuse mémoire, avait coutume de dire sur ses vieux jours que c'était une erreur d'écrire une histoire des Sciences, une histoire de la Civilisation, une histoire de la Musique, etc — et qu'il serait beaucoup plus instructif d'écrire une histoire de la bêtise, une histoire du saccage de la planète terre par l'homme, une histoire du bruit assourdissant, etc.

Réflexion de vieillard. Cependant, dans un recueil d'essais publié par le professeur Carl A. Keller (sur lequel je revierdrai), intitulé *Jesus ausserhalb der Kirche*, je lis qu'en 1904, un certain Müller avait écrit un gros livre pour démontrer que Jésus était aryen... Par ailleurs — je n'ai malheureusement pas noté la référence — un autre imbécile vient d'établir que Shakespeare s'appelait en fait Sheik Spear, et qu'il était Arabe... Par ailleurs encore, Maynard Solomon, «fameux musicologue américain», a rédigé pour sa part un livre définitif, établissant que Schubert était homosexuel — ce qui ouvre des horizons in-soupçonnés sur la Symphonie inachevée!

Merveilleux crétins! L'ennui, c'est que d'une certaine façon, ils sont absolument irréfutables: que voulez-vous répondre au monsieur ou à la dame qui vous dit que l'oncle du triangle isocèle s'appelait Anatole? Qu'il se trompe, et qu'il s'agit de son beau-père? Ou qu'en fait il s'appelait Onésime? Ou encore, que c'est du triangle rectangle dont il s'agit? Si nous parlions de gens intelligents?

Donc j'en viens à deux livres redoutables, de par l'extrême intelligence de leurs auteurs: d'Etienne Barilier, *Les trois anneaux — Petit Métaphysique de la critique littéraire* (L'Age d'Homme, 1989) et de Pierre-André Rieben, *Délires romantiques — Musset-Nodier-Gautier-Hugo* (José Corti, 1989).

De quoi s'agit-il chez le premier, que point n'est besoin de présenter au lecteur? De problèmes graves et de problèmes très graves: quels sont les pouvoirs et les droits de la critique? «*Nous autres hommes du XX^e siècle finissant, nous avons beau connaître par cœur les déboires du réalisme socialiste, du surréalisme au service de la révolution, et des*

diverses moutures de l'art engagé, nous continuons à penser, comme un Victor Hugo, que la cause n'est pas entendue, et que l'artiste n'a pas à mépriser la douleur du monde.» (p. 32). Et quels sont les rapports entre un homme et une œuvre, et y en a-t-il? Et enfin, quels sont les rapports entre le Beau, le Bien, le Vrai (les trois anneaux, dont parle Lessing dans *Nathan der Weise*)? Rapports entre un créateur et son œuvre: c'est le procès intenté par Proust à Sainte-Beuve, à qui il reproche de prétendre connaître l'une par l'autre (la méthode «biographique»). Et bien sûr, aujourd'hui, tout le monde est du côté de Proust: «*En d'autres termes, nul n'a su dire mieux que (Proust) que le Beau n'est pas réductible au Vrai.*» Dirais-je qu'il m'est arrivé quelquefois de penser que ce jugement de Proust reposait sur un *a priori* — à savoir que cette œuvre que j'ai devant moi relève effectivement du «beau» et par là n'est pas réductible au Vrai?

Rapport entre Bien, Beau et Vrai: «*Quiconque aime et désire la Beauté sait bien, sans avoir lu Platon, qu'elle est le Vrai, qu'elle est le Beau.*» (p. 125). Mais de ceci, et du livre de Rieben, la prochaine fois! ■

LOIS INAPPLIQUÉES

Bonne conscience parlementaire

(pi) Une opération consiste à voter une loi. C'est une autre paire de manches que de l'appliquer. On se gausse parfois de nos voisins français, qui pensent avoir résolu un problème en le traitant législativement, sans se soucier de quelle manière le texte transformera la réalité, sur le terrain, aux six coins de l'Hexagone.

Il est un domaine où la Suisse, de ce point de vue, n'est pas en reste: celui du sport dans la formation professionnelle. D'après une loi datant de 1972, l'éducation physique est obligatoire dans les écoles professionnelles. Or une enquête

du Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistiques a montré que dans ce canton, 21% seulement des apprentis bénéficiaient de cours d'éducation physique. Dix-sept ans après que l'obligation a été décrétée. Les Chambres fédérales, en 1972, n'ont fait que de la gymnastique intellectuelle. ■

FABRIQUE DE DP

Actions à vendre

L'Association du Journal libre qui édite *Domaine Public* à l'époque de sa périodicité bi-mensuelle met en vente, au profit du journal, des actions de la S.A. des Editions Domaine public qu'elle détient.

Tout lecteur qui désire s'associer à la vie du journal ou détenir une marque tangible de son intérêt peut faire une offre de souscription.

L'action est offerte à sa valeur nominale — 100 francs. Elle n'a jusqu'à aujourd'hui jamais rapporté le moindre dividende. Mais sa valeur «affective» est forte. Précisons encore que la situation financière du journal est saine. Les apports supplémentaires permettent d'accélérer des investissements modestes. Pour souscrire, écrire à l'administration du journal (case 2612, 1002 Lausanne), avec nom et adresse complète, en précisant le nombre d'actions désiré. ■

DP Domaine
DP Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj), Jacques Longchamp (jl)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouis Cornuz

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 312 80 40

Composition et maquette: Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

La mobilité vaudoise auscultée

(Jl) Aussi curieux que cela puisse paraître, notre société était très mal équipée pour analyser la mobilité de la population. Jusqu'à ces dernières années, il existait une sorte de boîte noire mystérieuse où s'effectuaient les arrivées et les départs des migrants et (à part un coup de sonde partiel à l'occasion du recensement décennal de la population) on ne pouvait connaître que le résultat de ces mouvements. La population avait augmenté ou diminué, mais personne ne pouvait dire si ce solde résultait d'amples migrations ou de petits mouvements. A plus forte raison, il était impossible de savoir où étaient partis les émigrants et d'où venaient les nouveaux habitants, ni d'appréhender les caractéristiques de cette population mobile. Or, depuis quelques années, vous avez remarqué que votre *Annuaire statistique du canton de Vaud* vous livre un bilan démographique annuel des communes, où apparaît une statistique précise des départs et des arrivées. En effet, depuis 1981, nous disposons, au niveau de la commune, d'un relevé précis de ces mouvements enrichi des données sur l'origine et la destination des migrants et des principales caractéristiques de ces personnes: sexe, âge et nationalité. Il faut saluer cet effort qui, espérons-le, permettra de mieux cerner ce qui se passe dans la population et sur le territoire.

Pénétrer dans la boîte noire

Au printemps, le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) a publié une première étude fort intéressante réalisée à partir de ces nouvelles statistiques. Pour la première fois donc, après 7 ans de relevés, le SCRIS essaie de pénétrer dans la boîte noire et d'identifier les mouvements qui aboutissent globalement à la croissance démographique vaudoise.

Effectuée par Mme Marie-Françoise Goy, cette étude rappelle pour débiter une remarquable caractéristique démographique vaudoise: depuis plus de 50 ans, ce canton doit sa croissance plus à

l'excédent migratoire qu'au bilan positif des naissances sur les décès. Dès 1980, le bilan migratoire est même responsable de 90% de la croissance

Après avoir rappelé que le canton a connu une phase d'urbanisation, puis la suburbanisation et enfin l'éclatement actuel de la ville, cette analyse s'attache aux mouvements migratoires du canton avec l'extérieur. Pour une population de 555'000 personnes, en 7 ans, le cumul des arrivées et des départs indique 297'000 mouvements migratoires en provenance ou à destination de l'extérieur du canton. C'est dire si la mobilité est grande. Dans cette migration, les étrangers et les jeunes sont surreprésentés. Mais si les étrangers sont responsables d'une part appréciable de l'excédent, c'est parmi les personnes entre 25 et 30 ans qu'on note surtout les arrivées.

Riche filon

L'analyse des migrations par districts indique que certaines régions bénéficient surtout des échanges avec l'étranger (Payerne et Aigle), d'autres surtout des échanges avec le reste de la Suisse. De toute manière, ces échanges avec l'extérieur du canton sont un facteur de redistribution géographique de la population, pas autant toutefois que la dernière catégorie de migrations étudiées: les déplacements qui impliquent un changement de district. Ils représentent 133'000 migrations en 7 ans, sont surtout le fait des Suisses et bénéficient aux quatre districts d'Echallens, de Cossonay, de Lavaux et d'Oron. La nouvelle couronne périurbaine de Lausanne ?

En tout cas, cette analyse fourmille de renseignements intéressants qui attendent que d'autres chercheurs dépassent le stade descriptif et nous fournissent des explications concernant les mécanismes de cette mobilité.

Une mine a été ouverte. Le filon est riche. Souhaitons que beaucoup d'autres viennent y creuser et mettent en valeur la matière première de cette information. Espérons en particulier que les communes et les régions sauront utiliser ces données pour leur propre cas. Il est

évident que si les autorités et la population sont bien informées et de manière continue sur ce qui se passe sur leur terre, le niveau du débat démocratique ne pourra que s'enrichir.

On pourrait finalement suggérer que d'autres chercheurs utilisent ces données communales en les regroupant, plutôt que par districts, par types de communes, par exemple. Peut-être se dessineraient alors d'autres mécanismes de la mobilité vaudoise. ■

Migrations par monts et par Vaud, Une analyse des mouvements migratoires relatifs au canton de Vaud, Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Lausanne, mai 1989

ÉCHOS DES MÉDIAS

Appel au secours du *Vorwärts*, l'hebdomadaire en langue allemande du Parti du travail. La souscription qui devait rapporter 70'000 francs pour cette année n'avait recueilli que 21'000 francs à fin août.

Le bi-hebdomadaire zurichois *Finanz und Wirtschaft* a obtenu une concession pour un essai d'un mois de diffusion d'un programme radiophonique économique. Radio FuW, quant à elle, diffusera des informations économiques 24 heures sur 24.

Après avoir accordé une concession plus large au Teleclub allemandique, le Conseil fédéral accorde plus d'heures de diffusion à l'émetteur économique zurichois EBC. La mise en place de la concurrence suisse à la SSR se précise.

La collaboration entre le *Tages-Anzeiger*, de Zurich, et la *Berner Zeitung* s'intensifie. Un supplément télévisé commun est planifié pour le début de l'année prochaine. Il s'agit du cahier TV paraissant déjà dans l'hebdomadaire *Schweizer Familie* appartenant aux éditeurs du *Tages-Anzeiger*.

Evolution tranquille ou fusionnisme aiguë?

(y) En Suisse, on compte les bestiaux tous les printemps; mais on attend dix ans pour dénombrer les gens et les entreprises. Le dernier recensement des entreprises — ou plus exactement des exploitations — date de 1985. Il vient de faire l'objet d'une analyse spéciale par MM. Angelo Rossi (IDHEAP, Lausanne) et Peter Häni (Uni Zurich), sur la *Concentration des entreprises et la dépendance économique spatiale en Suisse* (Berne, Office fédéral de la statistique, 1989).

Plus facile de dénoncer que de démontrer

Intéressant et périlleux travail, mettant en œuvre une méthodologie délicate. Il est en effet plus facile de dénoncer «les gros poissons qui deviennent toujours plus gros», le Triangle d'or dominateur ou la Romandie «télégérée», que d'en faire la démonstration dans la mesure où les chiffres disponibles ne se prêtent pas à une telle mise en évidence.

Relues par Rossi/Häni, les statistiques démentent certains préjugés. Entre 1975 et 1985, tandis que le nombre des établissements du secteur secondaire diminuait de 21%, les petites exploitations (moins de 50 emplois) ont gagné du terrain dans l'industrie comme dans le tertiaire, en particulier dans les domaines d'activités qui offrent des produits ou des services de valeur élevée. Dans les branches à prestations standardisées en revanche, le mouvement de concentration se poursuit à un rythme statistiquement saisissable (construction électrique/électronique, banques et assurances par exemple).

Quant à la dépendance intercantonale et interrégionale, elle a dans l'ensemble plutôt diminué entre 1975 et 1985. Là aussi, les modifications de la structure du secteur productif pourraient avoir joué un rôle perturbateur pour la nécessaire comparaison d'un recensement à l'autre. En revanche, se confirme la dépendance économique des cantons romands par rapport aux alémaniques, particulièrement en ce qui concerne les unités les plus importantes: 10,3% des

personnes qui travaillent dans des exploitations romandes ayant plus de 200 employés occupent un emploi «dépendant»; même si le taux descend à 7,3% pour les établissements de dimension moyenne (50-200 employés) et à 5,9% pour les plus petites exploitations, on voit bien le degré de dépendance de la Suisse romande, plus particulièrement envers le Triangle d'or de la région zurichoise.

Comme les auteurs sans doute, les lecteurs de l'analyse Rossi/Häni se sentent

un peu frustrés. D'une part, les résultats sont présentés avec une prudence qui dépasse les réserves et nuances d'usage; et à juste titre puisque les statistiques utilisées ne sont pas collectées en vue des analyses et interprétations faites en l'occurrence. D'autre part, on retrouve mal dans les chiffres le reflet de réalités bien connues et souvent spectaculaires. En Suisse comme ailleurs, la presse annonce chaque jour des fusions et opérations de concentration, qui se multiplient partout à un rythme record depuis des années.

Comment intégrer ces informations avec l'évolution tranquille observée dans la décennie 1975-85? Vaste problème, qui a déjà suscité l'inquiétude ou le scepticisme de plus d'un citoyen soucieux d'y voir clair. ■

DANS LES CANTONS

Beaucoup voteront le 24

(c) L'absence de vote fédéral le 24 septembre n'empêchera pas la convocation aux urnes des électeurs de plusieurs cantons. Certains de ces scrutins sont importants. Nous en avons retenu quatre: trois cantonaux et un communal.

A Uri, une initiative pour l'introduction de la proportionnelle pour l'élection des députés au Grand Conseil a abouti. Cette nouvelle tentative a certaines chances devant le peuple puisque le parlement en recommande l'acceptation. Le texte a été habilement rédigé. Il maintient le régime actuel pour les plus petites communes et seules les sept communes élisant trois députés et plus auraient une répartition selon le nouveau système.

Dans le canton de Berne, les chances du Comité bernois pour l'initiative constitutionnelle «7 conseillers d'Etat au lieu de 9» ne paraissent pas particulièrement grandes, même si une surprise n'est pas exclue. Le Conseil exécutif bernois est le seul gouvernement cantonal formé de 9 membres, devant tout leur temps à l'Etat. Le comité, formé de gens de droite proches de l'économie, estiment que les vieilles structures administratives du siècle passé doivent être modernisées. Le Grand Conseil a décidé de recommander le rejet de cette initiative par 133 voix contre 32. Les socialistes

et une partie de l'UDC s'opposent à la réduction, de même que quelques radicaux. D'autre radicaux, l'Alliance des indépendants et le PDC, avec quelques membres de l'UDC, la soutiennent.

A noter que l'Action nationale, qui faisait signer une initiative à Thoune en vue de réduire le nombre des membres de l'exécutif communal de 7 à 5, a échoué.

Dans le canton de Zurich, la loi sur le Grand Conseil doit être modifiée en vue d'obtenir de tout député une liste de ses activités professionnelles et privées. La liste serait mise à jour au début de chaque année. Le projet a été adopté au législatif par 118 voix contre 2. Une acceptation par le peuple est plus que probable. Le registre tenu par la Chancellerie d'Etat sera public.

Un projet communal important est soumis aux électeurs de la ville de Zurich. Il vise à compléter la constitution communale par l'introduction d'une nouvelle tâche: encourager l'égalité entre hommes et femmes (*Förderung der Gleichstellung von Mann und Frau*). Le Conseil communal a approuvé l'article par 80 voix contre 32 et la Municipalité le soutient également.

Cette tâche pourrait être attribuée à un bureau de la condition féminine, à créer. Il y a toutefois des oppositions. ■